

**CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2023**

**COMPTE-RENDU**

***L'an deux mille vingt-trois,***

***Le jeudi 22 juin à vingt heures trente***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/06/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU).

Mr Dominique BAUDOUIIN a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 25 MAI 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

Retour et petit point sur la MAM

Plus-value pour un montant de 2.200€ et moins-value pour la non réalisation des faux plafonds de 3.000 €

Moins-value de 2800 € de chape carrelage étant donné que le sol est conservé.

Plus-value de 198 € TTC pour des blocs porte stratifiés en remplacement des blocs porte peints pour un meilleur entretien.

Moins-value de 49 € TTC pour les deux menuiseries extérieures du bureau.

D'autres moins-values sont encore attendues pour l'entreprise Aiguillon car n'a pas besoin de casser le plafond et le sol.

Les réunions sont tous les mercredis à 14h et ouvertes à tous.

1° - Avis d'enquête publique Eoliennes Pugny

Une réunion des Maires s'est tenue le mardi 20 juin à Bressuire afin de présenter une nouvelle loi sur les énergies renouvelables. Le Gouvernement et le Sénat ont voté une loi qu'ils appellent accélérateur de production des énergies renouvelables. La loi demande à chaque commune de valider avant le 10/11/2023 un zonage avec une production d'énergie renouvelable afin de voir où l'on pourrait installer de l'éolien, de l'agri-photovoltaïque, de la géothermie...

Une enquête publique est en cours pour les 3 éoliennes de Pugny. Elles ont une hauteur d'176 mètres pour un rendement de 4,3 mgwatt / éolienne

Vote à bulletin secret : 7 voix POUR - 4 voix CONTRE

Le conseil municipal donne un avis FAVORABLE au projet éolien de PUGNY

Pour Trayes, les 5 éoliennes vont être repositionnées et 2 éoliennes se trouvent dans le périmètre des 500 m par rapport aux maisons d'habitation. Elles seront donc remplacées par 3 ou 4 éoliennes susceptibles d'être implantées sur la commune de Largeasse.

#### 2° - Avis PC photovoltaïque

Monsieur le Maire fait lecture du courrier que nous avons reçu de la Chambre d'Agriculture qui a rendu un avis défavorable au dépôt du permis de construire pour la raison que ce bâtiment n'est pas en adéquation avec les besoins de l'exploitation et qu'il n'y a pas de bardage. Le service instructeur de l'Agglo 2B nous indique que le courrier de la Chambre d'Agriculture a été envoyé hors délai.

Vote à bulletin secret : 11 voix POUR - 0 voix CONTRE

#### 3° - Choix des entreprises logements jeunes

Mme SAUVETRE Cécile nous informe de l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre OG2L  
Tous les lots ont été pourvu.

Lot 1 : Terrassement et Gros œuvre : Construction Loïc Desobeaux

Lot 2 : Charpente bois : Construction Loïc Desobeaux

Lot 3 : Couvertures tuiles et évacuations des eaux : Construction Loïc Desobeaux

Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures : SARL Berge

Lot 5 : Plafonds, cloisons sèches et isolation : SARL Gueret

Lot 6 : Carrelage et faïence : SARL Fauchereau

Lot 7 : Peintures : SAS Merlet Déco

Lot 8 : Plomberie, sanitaire et VMC : GA TEC

Lot 9 : Electricité et chauffage électrique : GA TEC

Le Conseil Municipal valide l'offre de base présentée par le maître d'œuvre d'OG2L.

#### 4°- Plan de financement des Logements jeunes

Le plan de financement sera envoyé aux conseillers dès qu'il sera prêt.

#### 5° - Tarif repas cantine rentrée 2023-2024

Actuellement le prix du repas est de 3,20 € ; Le conseil municipal vote un tarif à 3,35€ pour la rentrée 2023/2024.

Christelle BODIN, nous dit que tout se passe bien à la cantine et aussi avec GCSMS de la Chapelle Saint Laurent.

Un rendez-vous est prévu le 11 juillet avec Jean-Jacques, Christelle et Mme MINOZA directrice de l'école Sainte Anne.

#### 6° - Taxe aménagement (TAM)

Le Conseil Municipal délibère afin de maintenir la taxe à 0% ou de voter un taux qui sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle est de 2,25 % pour le département.

L'ensemble du Conseil Municipal est à l'unanimité d'accord pour garder le taux de la taxe à 0%.

7° - Questions diverses

Petit point sur l'adressage : quelques remontées négatives en début de semaine dernière mais les esprits se sont apaisés.

Fête communale : il y a encore un souci pour l'éclairage du stade un repli pourra se faire dans le gymnase.

La secrétaire de séance

Dominique BAUDOIN



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

